par MM. le commissaire central et Michon commissaire de police du 2e arrondissement qui procèdent à l'information judiciaire.

Les magistrats et le médecin prirent le correspondant par la gare du France.

L'enquête

Dans le parc enfin on examine méticuleusement les lieux du drame sur ordre du juge d'instruction en présence de M. Albert Marquet et Charles Quiévrain, le camarade de l'infortuné Cornille.

M. Michau, commissaire de police, donne au magistrat instructeur les détails les plus précis sur la déposition première qu'il recueillit de la bouche du conducteur à son arrivée dimanche vers midi et demi au domaine du supérieur des Frères, Blasselles et autres lieux.

La autopsie du cadavre relevée avec soin et les dépositions consignées, la pièce d'instruction est envoyé à l'Hôtel de Ville, où il a entendu divers témoins.

L'autopsie de la victime

Pendant ce temps, M. Castaux procédait, à l'Hôpital civil, à l'autopsie du corps de la victime.

La funèbre opération a révélé des lésions épouvantables et il est à peine croyable que le coup de feu ait été tiré à la distance de 33 mètres comme il a été dit.

En effet, le poumon gauche, le foie, le cœur, l'artère aorte, l'omoplate et une côte sont traversés de part en part. Une abondante hémorrhagie s'est produite dans la cavité abdominale.

La charge a été trouvée dans le dos. Les quelques grains de plomb qui ont atteint la victime à la face étaient égarés de la charge principale.

Quelques-uns ont pénétré entre chair et peau depuis les épaules jusqu'aux avant-bras.

Le résultat de l'autopsie fut porté à M. le juge d'instruction, à l'Hôtel-de-Ville.

Les témoignages

Sellens fut constamment tenu en présence du magistrat instructeur. M. Masurel fut entendu contradictoirement avec son concierge, qui déclare avoir tué sur l'ordre du maître, mais qui à certains moments semble flechir. Mystère inexplicable.

Charles Quiévrain, le compagnon de barquette de Cornille, est entendu.

Il déclare avoir entendu plusieurs coups de feu, au moins deux.

C'est Cornille qui propose la partie de barquette après avoir tout d'abord parlé de dénicher des nids d'étourneaux.

Il y avait 4 ou 5 minutes que les deux jeunes gens voguaient sur l'étang, quand Cornille aperçut M. Masurel et son concierge arrivant.

Il le prévint, et Charles Quiévrain dit :

« Sauve qui peut ! » puis il quitta la barque et entra dans l'eau pour gagner la rive opposée. Son camarade l'imita.

Quiévrain déclare avoir entendu un premier coup de feu, suivi d'un second pendant sa fuite. Au deuxième coup il tomba en avant, et tomba de la tête contre un arbre.

Revenu de son émotion, il sortit par la trouée de la haie qui lui avait favorisé l'entrée. Quiévrain reconnaît sur la voie ferrée un employé du chemin de fer qui lui demanda la cause des coups de feu tirés dans le parc de M. Masurel.

Les œufs de canard

Charles Quiévrain déclare d'une façon formelle, et il l'a fait devant M. Albert Marquet et le concierge Sellens, que son camarade n'avait pas d'œufs dans ses poches.

« C'est vrai qu'il en avait eu, dit-il courageusement, cela je le dirai toujours, dussé-je faire 20 ans de prison.

Le cadavre de Cornille était couché sur le côté droit. Deux œufs, réduits à l'état d'omelette, furent trouvés dans la poche gauche de son pantalon. Un troisième œuf intact, dans la poche de son veston. Cornille était droitier.

Arrestation de Sellens

A la suite des dépositions recueillies, M. Davaine, juge d'instruction, délivre contre I.-B.-Eloi Sellens, 58 ans, concierge, un mandat de dépôt sous l'inculpation de meurtre.

Sellens fut conduit en voiture à Lille à 3 heures 50.

M. Masurel arrêté à son tour

A 5 heures, un télégramme parvenait à la police.

M. Masurel Albert était à son tour mandé au parquet.

Il y fut conduit en voiture, sous escorte de l'agent Toulemonde, de la sûreté, et deux autres agents.

Il est arrivé à Lille vers 7 heures, et après un *sommaire interrogatoire de M. Davaine*, il a été écroué à la maison d'arrêt. Signalons ce fait étrange :

A neuf heures 1/2 un homme est tué dans la propriété de M. Masurel, et en sa présence. Quiqu'abonné au téléphone, celui-ci ne prévient pas la police, et c'est à 11 heures 1/2 seulement que son cocher Masé en prévient le commissariat de 3e arrondissement pour faire au nom de son patron une déclaration de l'accident ».

Déconcertant cynisme

Sans déroger à ses habitudes, M. Masurel s'est rendu dimanche au Cygnet y prendre son apéritif quotidien et ne dit rien de l'affiche sanglante qui s'est passé chez lui à sa intimes.

L'émotion en ville

L'émotion causée en ville par cette affaire va en augmentant.

Dans le quartier des Francs l'effervescence est profonde et les commentaires passionnés. Toutes sortes de versions circulent dont nous ne voulons pas nous faire l'écho.

Les pièces à conviction

Le fusil de Sellens est un système Lefaucheux à broches mat qué Bernard

Lorsqu'il fut remis au commissaire, il renfermait une cartouche à droite, à Lisle, arquebusier à Roubaix, s'est à gauche une cartouche vierge « N. G. et Cie, Paris.

Un sanc jaune porte les traces de la déflagration de la poudre.

Grave accident. — Un manœuvre de maçon au service de M. Descoutiet-Ter entrepreneur, rue de Calvaire, Alphonse Bliey, 59 ans, a fait une chute en travaillant dans une maison particulière, rue de Wattrelos et s'est fracturé la rotule droite. Docteur Playoust trois mois.

Le blessé est soigné à l'Hopital Civil.

Suicide probable. — Hier, vers 5 h. du matin, M. Crépel, employé d'octroi, passant sur le berge du canal du Midi, a trouvé un veston, un gilet, une chemise, une paire de chaussettes et des bottines.

Dans le gilet de ce dernier on trouvait un livret militaire au nom de Louis Delvoye, né à Lille, le 4 novembre 1876, ouvrier singeur, sans domicile connu. On a toutes raisons de croire qu'il s'agit d'un suicide.

Arrestation sur mandat d'arrêt. — La police de sûreté y mis en état d'arrestation le nommé Alphonse Delvoye, 28 ans, journalier, rue de Roubaix, inculpé de vols. Le jeune homme inculpé prit le parquet de Lille, a blessé un agent chargé de cette l'inculpation de vagabondage. Poursuites, bien sûr.

Accidents de travail. — M. Polydore Vanvoorenbergh, 37 ans, tisserier chez MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bondues, a fait une chute et s'est contusionné son côté.

M. Remy Hoerlin, 17 ans, tisserier, rue Marsage, frère Dubrulle, 7 — P. Dermarcq, a été brûlé au pied droit par un [illegible].

M. Remy Vandenbroucke, 17 ans, débardeur, chez M. Dansoville-Dubrulle, 7 — Dubrulle, a été le sous gauche violemment contusionné entre une bourrée et une poulie.

DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUS PAYS
— VOITURES CAPITONNÉES —
Henri DAEL, 116, rue de Dunkerque
VIDANGES PAR MACHINE A VAPEUR

Outrages à agents. — Eugène Petit, 20 ans, homme de peine, rue Maréchal, se battant avec son père, l'agent de police Roussel intervint pour faire cesser les hostilités. Il fut très mal reçu par le jeune homme, qui lui en était d'arrestation sous prévention d'outrages.

MARCQ-EN-BAREUIL

Réunion du Conseil Municipal

Un Conseil municipal de Marcq-en-Barœul s'est réuni lundi soir en session ordinaire.

La séance est ouverte à 7 heures, sous la présidence de M. Catry, maire. 27 conseillers sont présents. M. Monteline est nommé secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Compte administratif du bureau de bienfaisance. — Le compte administratif du receveur du bureau de bienfaisance se clôture par les résultats suivants :

Dépenses	15.768 fr.
Recettes	16.503 fr. 84
Excédent de dépenses	1.048 fr. 16
Reliquat de l'année précédente	2690 fr. 80
Il reste donc actuellement en caisse disponible	1642 fr. 60

Compte de l'Hospice :

Recettes	21.379 fr. 82
Dépenses	21.488 fr. 98
Excédent de dépenses	109 fr. 16
Reliquat de l'année précédente :	2164 fr. 17
Excédent restant en caisse	2055 fr. 07.

M. le secrétaire fait connaître à la municipalité que M. Dewez a fait obtenir du parti national, une somme de 10.000 francs, laquelle somme a servi à la construction de l'hôpital. Le supplément nécessité par cette construction a été supporté par la commune.

Compte et budgets des fabriques. — Ces comptes et budgets n'étant pas arrivés, il est passé outre.

Compte et gestion du receveur municipal :

Recettes	109.489
Dépenses	107.023 14
	2.487 79
Reliquat de l'année précédente :	14.268 65
Excédent de recettes disponible	16.757 54

Sur cette somme il a été de trouvé un somme de 7.182 fr. 55 pour achat de pompe à vapeur.

La maire donne lecture des augmentations de subvention à diverses sociétés et pour divers travaux.

La somme proposée est de 11.139 fr. 72.

Il restera donc en caisse 5617 fr. 82.

Création d'un bureau de poste au Pont : — M. Delos demande que cette création serait d'une grande utilité pour ce quartier si populeux du Pont, d'ailleurs la distribution en faisant très mollement, cela porte préjudice au commerce local.

Le Conseil émet un vœu en ce sens.

M. Delos demande que l'on éclaire la rue du Boulevard. Cette question est renvoyée à la Commission des travaux.

Eclairage. — M. Donat Montellier demande qu'une démarche soit faite auprès de la Cie des Tramways pour que celle-ci se charge de l'éclairage, du cimetière au Pont.

M. Mullier. — On pourrait aussi demander à la Compagnie d'éclairer avec son électricité. Ce serait toujours une économie pour la commune.

Demande de subvention : — Le maire donne lecture d'une lettre de M. Renard, directeur d'école, sollicitant de la commune une subvention de 100 fr. pour développement de la gymnastique. Renvoyé à la commission.

Une demande d'augmentation de subvention, émanant d'une institutrice du bourg, est renvoyée également à la commission.

M. Mullier. — Il leur faudrait des châteaux à ces dames. (Quelle gourmandise, mon cher !)

Il est donné lecture d'une lettre de M. Deparis, instituteur au Pont, sollicitant du Conseil d'être traité sur le même pied que son collègue du Bourg, il demande :

1. Une subvention annuelle de 300 fr.
2. Que la Commune entreprenne son habitation.
3. Qu'on lui accorde un jardin.

(Renvoyé à la Commission.)

M. le maire donne lecture d'une lettre émanant de M. Vanbeck, ancien conseiller demandant au Conseil d'honorer un vote pour un premier car le matin soit accompagné d'un car ouvrier.

Le Conseil donne un avis favorable à une demande de soutien de famille.

Les conseillers du Pont demandent que la *bameu du Plouich soit rattaché à la paroisse du* Pont.

M. Montellier. — J'irai cette semaine me renseigner auprès du Préfet.

La séance est levée à 9 heures.

LINSELLES

On nous écrit : La jour de l'installation de la municipalité, à la suite de la nomination du maire et des adjoints, M. Opoomet, maire, a fait un petit discours aux rares électeurs réunis sur la Place, et leur a dit exactement ceci : « Le Conseil municipal de Linselles vient de donner un exemple de solidarité peut-être unique en France, il a nommé le maire et les deux adjoints à l'unanimité absolue des suffrages » (sic).

Nous déplaire à M. le Maire, cela se pense ainsi dans presque tous les villages où la majorité du Conseil est exclusivement réactionnaire. Puisqu'un conseil municipal représente la vox populi, il faut, après les élections, voyons jusqu'où va cette solidarité vantée par M. Opoomet. Dans le cas, de la nomination du Maire de Linselles, ne devait accorder aucune voix au 2e adjoint sortant, Emile Demarcq.

En effet en dernier on a arrivé péniblement le 1er de la liste municipale *sans concurrent*. Par ce vote les électeurs Linselles *lui ont montré* que c'est l'adjoint, le nouveau conseiller, le n'ont voulu'est plus comme adjoint. Emile Demarcq ne l'a pas compris et par extrémisme a feint de ne pas comprendre et il a accepté l'écharpe tricolore.

Deux candidats républicains sont entrés en lutte à le dernière heure, le plus favorisé a obtenu près de 300 voix. S'ils avaient entamé plus tôt et ouvertement la lutte contre Emile Demarcq et un autre conseiller pro sympathiques aux ouvriers J.-B. Delaporte — nul doute que ces deux conseillers seraient été mis en minorité, ce qui prouve que le parti républicain de Linselles, avec de l'union, de la bonne organisation et une action préparée de longue main, réussirait à avoir une majorité républicaine au sein du Conseil municipal.

Espérons que ce n'est que partie remise.

Un électeur.

LILLE

La licence des rues. — Notre collaborateur Paul Grandel a parlé de la conférence faite vendredi dernier à la salle de Canteleu par l'« Education dans le démocratie ». Voici l'ordre du jour adopté à la fin de cette réunion :

Les citoyens réunis à la salle du Foyer du Peuple, à Fives-Lille, le 27 mars 1904, au nombre de trois cent cinquante.

Considérant que les gravures obscènes et les feuilles pornographiques exposées aux vitrines des kiosques et en certaines journaux et revues sont excitantes au vice et systématique à la débauche des mineurs,

Considérant que les familles ouvrières sont dans l'impossibilité de faire accompagner leurs enfants à l'école ou à l'atelier, et de les soustraire d'une manière certaine aux sollicitations désordonnées de ces dessins infâmes,

Considérant que la République, en développant l'instruction et le mouvement pour en l'intérêt du bonheur des hommes aux jouissances qui dégénèrent à la présente, les a dépouillés il convient de rendre un éclatant hommage.

Considérant qu'il faut respecter le cœur et l'imagination des enfants pour qu'ils deviennent un jour des citoyens et des citoyennes capables de défendre leurs libertés politiques, économiques et sociales,

Demandent au gouvernement de faire appliquer la loi du 16 mars 1898, prévoit les représentants du Nord de transmettre cet ordre du jour à M. le Ministre de l'Intérieur.

Demandent à la municipalité lilloise de faire interdire, par les moyens en son pouvoir, l'exposition sur les kiosques et dans les vitrines publiques, détermateurs de la conscience publique.

Une grande fête populaire au Jardin de Fives. — Nous reproduisons aux lecteurs que c'est dimanche prochain à Jeu, qu'aura lieu cette grande fête qui sera des plus brillantes, à en juger par le programme qu'on nous communique :

Le jardin sera transformé en une immense tente sous laquelle seront disposés : Vendeurs Roues de Paris — Tourbichettes — Cafés-concerts — Gondoles, ainsi — Attractions foraines diverses, etc., etc. dont nous avons déjà tant parlé — Festival permanent — Fête aérostatique — Fête de nuit avec ballons — Illuminations — Tir aux canards — Concours de bec monster avec 100 prix superbes — Gambade de cycles, etc. Par une heureuse innovation du Conseil, les principales attractions de la 10e arrondissement visitées avec le cachet d'entrée sans supplément, le public aura à admirer au Muséum, le photographe expert, à l'avaleur de lapins, à la danse du ventre, au Gulgoul qui est un succès tel que dernier, au théâtre Robert-Houdin, soit 6 attractions gratuitement. De plus le même cachet donnera droit à la superbe tombola de 150 francs en espèces répartis en 6 lots : 50, 30, 25, 20, 15, 10, qui sera tirée le lundi.

Il est un mot le Comité offre au public une journée de plaisir sans interruption et la possibilité de recommencer le soir avec le spectacle gratuit, tout cela avec une modeste entrée de 0.30 à l'avance, et 0.35 au contrôle ; c'est au programme des plus enchantés, et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de cette occasion unique de se divertir, en prenant date à prévoir leurs cachets à l'avance, car ils s'enlèvent rapidement.

Chute mortelle d'un peintre. — M. Florimond Bocquillon, 32 ans, ouvrier peintre au service de M. Charles Dubreu, peintre-décorateur rue des Arts, 51, avait été chargé, lundi matin du badigeonner la façade du cabaret Jansens, rue de la Clef, 39. Après avoir installé son échelle volante, l'ouvrier commença au bas pour remonter vers une heure et pour aller prendre son repas. Aussitôt après le dîner, vers deux heures et demie il recommença sur l'échelle, mais arrivé à trois mètres de hauteur ouvrion il perdit l'équilibre et, aux yeux des passants terrifiés, vint s'abattre sur le pavé.

Son patron et plusieurs autres témoins se précipitèrent au secours de l'infortuné et constatèrent avec effroi qu'il avait cessé de vivre.

Le médecin fut transporté à l'estaminet Louis, où M. le docteur David, accompagné de M. Gachlinger, commissaire de police du 1er arrondissement vint faire les constatations légales.

M. Bocquillon, qui était célibataire, demeurait avec sa mère rue de Flandre.

Une chute grave. — Dimanche dans l'après midi, un vieillard, M. Georges Desurmont, âgé de 62 ans, marchait à l'aide de deux béquilles, est tombé sur le trottoir rue du Faubourg-de-Roubaix.

Dans sa chute, M. Desurmont s'est fracturé la jambe droite et s'est fait une contusion à l'épaule gauche.

Il a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Renversé par une locomotive. — Hier matin, vers dix heures et demie, M. Louis Thomas, âgé de 42 ans, homme d'équipe, traversant la voie ferrée du Saint-Saupe, a été renversé par une locomotive qui rentrait au dépôt.

M. Thomas a reçu une blessure assez grave à la tête. Il a pu néanmoins regagner à pied son domicile.

NORD

PHALEMPIN. — Le malheureux qui s'est jeté dimanche sous les roues d'un train est un nommé Cambray, âgé de 63 ans, ouvrier mineur, retraité de la compagnie d'Ouricourt.

HOUPLINES. — Dans la journée de lundi, des listes de protestaires ont circulé à Houplines. Elles se sont *rapidement couvertes de signatures*. Voici le texte de cette protestation :

« Les soussignés, contribuables patentés d'Houplines, jurent en dehors de toute considération d'ordre politique, qu'ils ont, préoccupés seulement des intérêts du commerce local.

Déclarent réprouver la campagne menée depuis quelque mois par les journaux *La Gazette* et *Le Journal d'Armentières* qui veulent donner une mauvaise réputation à notre ville, en insinuant qu'il y a *un foyer de révolution pays d'Apaches et de bandits*, et faire éloigner les étrangers de notre localité en leur faisant croire à l'existence d'une quantité de perturbateurs dans notre commune si calme et si tranquille,

Considérant que cette campagne, si elle est préjudiciable aux intérêts des commerçants en général et des cabaretiers en particulier, est en même temps offensante pour toute la population d'Houplines, invitent les habitants à se joindre à eux pour élever la voix en vue d'une protestation unanime.

(Suivent les signatures).

Dunkerque

Une mauvaise farce. — Dimanche vers 2 h. 1/2, M. Jean Agé 17 ans, demeurant à Malo, qui pêchait de tracheur au bord de l'eau et s'était assis sur la tablette du quai, en face de l'ancien bureau des douanes du port.

Un gamin s'approche à pas de loup du rêveur, lui donne une poussée qui le fait tomber dans le bassin du Commerce. M. Agé sauvé par quelques jeunes gens.

Sadou, heureusement pour lui, est un excellent nageur et parvint à se tirer de son mauvais pas ; ce bain rafraîchissant ne l'a cependant pas empêché de déposer une plainte contre le malheureux gamin qui la police recherche.

PAS-DE-CALAIS

Béthune

Accident mortel à Lillers

Ces jours derniers, M. Emile Guillemin, 45 ans, cocher de M. Jules Fulnes et Paulin et Delelis, à Lillers, charroyait des arbres à Pruymesnil. Il marchait à côté du véhicule, lorsque tout à coup il fut renversé par ses chevaux sous les pieds des chevaux. Il fut piétiné et les roues lui passèrent sur le corps. On le relève affreusement meurtri. Tous les soins lui furent prodigués, mais il décédait au milieu d'atroces souffrances.

Guillemin, qui était très estimé de son patron, laisse une veuve et un jeune garçon de huit ans.

Saint-Omer

Accident mortel à Serques

Dimanche, vers trois heures après-midi, M. Dolhay, peintre à Serques, sperveur un chariot attelé à deux chevaux, qui descendait sur le chemin de fer de Saint-Omer. A une allure désordonnée, malgré tous les efforts que fait le conducteur, qui était à pied, pour maintenir son équipage au milieu de la route.

Arrivés près de la station de M. Tétart, cabaretier, les chevaux viennent s'abattre contre une pilastre en brique de la barrière fermée. Le conducteur est lancé contre le pilastre et projeté contre des piquets de fer où il reste étendu.

Relevé tous essoufflés il est transporté chez M. Tétart, où les soins les plus empressés lui furent prodigués et aussi par M. le docteur Dupuis.

Malheureux conducteur, qui se rendait à Acquin, est mort lundi, vers huit heures du matin. C'est un nommé Louis Barrau, âgé de 66 ans, chef de chantier, demeurant à Ghyvelde, il était veuf et père de trois enfants.

La mort est attribuée à une péritonite survenue à la suite d'un choc violent, sur les parties du ventre.

L'attelage appartient à M. Dancinel, propriétaire à Bray-les-Dunes.

FINANCES

Revue hebdomadaire

Paris, le 28 mai 1904.

Mai dispose au début, la nouvelle s'est répandue dans les dernières dépêches, et la semaine se termine en reprise assez marquée sur la précédente.

Les Fonds d'Etats sont en nouvelle amélioration.

Notre 3 0/0 monte à 97.22, l'Extérieure à 84.45, le Turc se retrouve à 82.35.

Parmi les Sociétés de crédit, le Crédit Lyonnais progresse à 1.105 fr. ; le Comptoir National d'Escompte est à 1.065 fr. ; le Crédit Foncier à 677 francs et le Société Générale à 612 fr.

Les valeurs industrielles et de traction sont fermes. La Minière Sibérienne bien tenue.

Au comptant, Fédipinoise 5 0/0 du Port de Rosario est demandée à 467 fr. 50. On traite les Métropolitain de Varsovie, en hausse de 10 fr.

Les obligations de la Compagnie d'Eclairage de Bahia qui le Banque Simon, de Lyon, offre au prix de 500 francs, vont de 510 fr. à 515 fr. et gagne de 15 fr. 50 le 1er juin. La mise en service d'une nouvelle installation de gazogène, la suppression de réseiner de notables économies, et le résultat de l'exercice 1904 s'annonce sous les plus heureux auspices.

Bien que les Bons du Trésor de 500 francs soient déjà en Bourse, l'objet d'une prime sur leur cours d'émission, la Caisse Générale d'Escompte et le Crédit, 18, rue de Berlin, à Paris, les délivre encore sans frais et les rachète sans frais et irréductibles. Les demandes et envois de fonds doivent être adressés à M. P. Duchesne, directeur.

Nos Chemins de fer bénéficient d'un léger raffermissement. L'obligation Ouest 2 1/2 0/0 a été l'objet d'un bon courant d'achats à 395 fr.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 30 Mai 1904

Président : M. le Colonel De Tonchet du 19e régiment de chasseurs. — Ministère public : M. le sous-intendant militaire de 1re classe Bodley, Commissaire du gouvernement.

Becquet Philippe, jeune soldat classe 1902, recrutement de Douai, 1re compagnie du 43e régiment, défenseur, M. Moitier. — X. sergent vengagé, 12e bataillon de chasseurs, *vaine de fait* ouvers au inférieur lors des ordres prévus par la loi, acquitté, défenseur M. Demas.

TRIBUNE PUBLIQUE

A Monsieur le Directeur du journal,

l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Je vois que le 10 juin arriveront devant le conseil de guerre les protestations contre les élections municipales.

A ce propos, je trouve qu'on ne pourrait trop faire rescortir ce fait que dans la section Notre-Dame, les bulletins de l'Union Sociale et Patriotique étaient de papier moins épais et très reconnaissables ; de Cette manière, les gens de la section savait parfaitement quelle sorte de bulletin lui était remis. Evidemment, il y a quantité de personnes et surtout d'employés qui n'osent de risquer leur situation, et quant à corriger le bulletin, ce serait bien trop compliqué.

Et qu'on ne vienne pas dire que de l'autre côté, il y a le même inconvénient, car l'employé qui vote pour l'Union Sociale patriotique ne risque pas de perdre sa place.

Agréez, Monsieur, mes meilleures salutations.

Un employé.

Roubaix, 30 mai 1904.

LA TEMPERATURE

156 — Mardi 31 Mai — 215

Temps probable. — La température va rester élevée. Des pluies orageuses sont probables dans le Sud et dans l'Ouest.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Concert gratuit. — Programme du Concert gratuit qui sera donné par la Grand'Harmonie le lundi 2 juin prochain, à 8 heures 1/2, place de la Liberté.

Première partie

1. Allegro militaire (XXX) — 2. *Ouverture de Phèdre* (Massenet) — 3. Capricieuse, polka pour piston, M. Montigny (Vidal).

Deuxième partie

4. Phaëton, poème symphonique (Saint-Saëns) — 5. Vénusiens, hulula (Messager) — 6. Deuxième Rapsodie hongroise (Liszt).

KERMESSES

5 juin. — Vauban, Prémesques, Thumesnil.

Etat-civil de Roubaix

Du 29 mai

Naissances. — Rose Barbieux, r. d'Esteing, maisons Orange 4 — Marguerite Wittouck, r. de Lille 42 — Elisa Gouvert, boulev. de Metz, 6. — Gaston Dubreuvelle, impasse Turgot, 5 — Georgette — Laure Delrue, r. des Arts 217 — Fernand Colstral, r. Sébastopol 62 bis — Fernand Groomtry, r. du Stand-Neuf, fort Lorédan 24 — Narcisse Braeve, r. Philippe-le-Bon 32 — Mathilde Dewilde, r. du Beau-Gard, 9.

Publications de mariages. — Entre : Léon Ollivier, empl. en ch. de fer, r. Blanchemaille 22 et Louise Cavalier, 22 ans, servante à Capelle — Georges Robert, 27 ans, imprimeur, Grande-Rue 119 et Germaine Desgenée, 20 ans, s. prof., à du Collège 35 — John Gérard, 25 ans, mouleur, r. du Marquisat 47 et Hélène Geffret, 19 ans, soigneuse, r. Wattrelos 30 — Jules Bonnet, 21 ans, charbonnier, r. de la Balance 22 et Maria Vanhaelst, 22 ans, soigneuse, r. de la Balance 22 — Alfred Vandenbroucke, 21 ans, ferblantier, r. de Cambrai 14 et Rosée Sels, 20 ans, s. prof. à Tourcoing — Albert Rasseau, 24 ans, sculpteur, r. du Vieux-Chemin 14 et Jeanne Sepulchre (Cher) et Marie Bourguignon, 22 ans, s. prof. à Vierzon-Ville (Cher) — Gustave Dupuis, 29 ans, employé de commerce à Tourcoing et Jeanne Damotte, 20 ans, repasseuse, r. de Tourcoing 81 — Oscar Pennies, 23 ans, ferblantier, r. de Lannoy, 71 — Berthelier 1 et Hermance Hervent, 22 ans, bobineuse, r. de Carlotte 118 et Marie Lefebvre, 22 ans, employée